

# Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2015

Le quatre décembre deux mil quinze à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 25 novembre 2015.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claude FOURNIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Christophe TOUCHET, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Luc BERGER, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Liliane ELY, Laurence GIRARD, Laurence BATAILLE, Jean-Michel MALFROY, Guy de DURFORT, Nathalie LEC'HVIEN, Bruno LOUATRON, Jérôme COUDREUSE, Violaine FORTIN.

Etaient absentes et excusées : Mmes Claire GUERINEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Carole BOUTET.

M. Jérôme COUDREUSE est désigné secrétaire de séance.

Mme Claire GUERINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Luc BERGER.

Le Procès-Verbal de la séance du 6 novembre est approuvé après que les remarques suivantes aient été formulées. Les corrections nécessaires seront portées sur ce procès-verbal avant diffusion sur le site :

- Monsieur LOUATRON souhaite que ses propos rapportés sur la page 2 du présent procès-verbal soient corrigés ainsi : « Bruno LOUATRON approuve cette manifestation *qui de toute façon se ferait dans le pays sabolien* et trouverait stupide *que Juigné s'en prive*. Il juge la participation de la commune raisonnable en rapport à ses moyens (*≈ 9€/habitant*). De plus, l'organisateur n'exige pas trop de la commune. »
- Madame FORTIN précise ses propos indiqués page 2 : « ... En outre, ce festival apporterait du travail aux commerçants *et bénéficierait aux associations au travers des buvettes...*
- Madame LEC'HVIEN revient sur la délibération de la page 4 concernant l'acquisition d'un bien immobilier (maison MOUILLE). Elle expose que les frais d'actes à la charge de la commune sont annoncés à hauteur de 9.300 € alors qu'à sa connaissance, les communes sont exonérées de certains frais et émoluments. Elle estime à 4.600 € les frais réellement dûs par la commune. Monsieur le Maire lui répond que justification des frais sera demandée au Notaire chargée de l'acte.

## Tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2016.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide d'augmenter ces tarifs de 2 % qui sont ainsi fixés :

	Utilisateurs de la commune	Utilisateurs extérieurs
Salle du Haut	51 €	102 €
Salle Haut et Bas sans cuisine	102 €	153 €
Salle Haut et Bas avec cuisine	122 €	184 €

	<i>Vin d'honneur</i>
Salle du Haut	36 €
Salle du Bas	51 €

Le montant de la *caution* exigible à la réservation est maintenu à **300 €** ainsi que l'*amende forfaitaire pour défaut de tri sélectif des ordures* conservée à hauteur de **150 €**.

### **Tarifs du cimetière pour l'année 2016**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les tarifs du cimetière pour l'année 2016.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide d'augmenter ces tarifs de 2% les portant ainsi à :

- Concession nouvelle de 15 ans de 2 m<sup>2</sup> ..... 112 €
- Renouvellement des concessions de 2 m<sup>2</sup> pour une durée de 10 ans ..... 71 €
- Caverne trentenaire ..... 826 €
- Tarifs de dispersion dans le jardin du souvenir ..... 61 €

### **Dénomination de l'école publique**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des noms qui ont été proposés par les acteurs de l'école et les élus en vue de la dénomination de l'école publique de la commune.

- L'école des apprentis sages
- L'école des écureuils
- L'école des tilleuls
- L'école saint Jacques
- L'école Jean de la Fontaine
- L'école Françoise Dolto
- L'école des Vignes
- L'école du Vieux Bourg
- L'école Chmidlin / Raymond Dubois / Cahen d'Anvers
- L'école « Les Coloriades »
- L'école « La Marbréole » ou « Marbriole »
- L'école Jacques Prévert
- L'école Jacques-Henri
- La Communale
- L'école Jane Deniau

Après discussion, le Conseil Municipal propose de retenir les noms suivants qui seront soumis pour choix définitif à l'avis des enfants et des enseignants de l'école :

- L'école des écureuils
- L'école des tilleuls
- L'école « Les Prés Hauts »

### **Convention de mise à disposition d'un terrain communal**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Christophe TOUCHET, secrétaire de l'association « Les P'tits Vignerons » qui dresse un bilan très positif de la soirée d'adhésion du jeudi 19 novembre au cours de laquelle 139 adhésions ont été reçues. Le cap des 150 membres devrait être atteint ou dépassé. Il souligne l'intérêt transgénérationnel qu'elle soulève attirant également près de 50% de personnes n'habitant pas Juigné.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention à intervenir entre la commune de Juigné et l'association « Les P'tits Vignerons » en vue de la mise à disposition du terrain appelé « Le Pré du Presbytère » cadastré section AB n°284 d'une surface de 3880 m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette convention sur laquelle il conviendra de préciser

↳ dans l'article 3

« *La commune assurera le broyage du terrain à raison de 4 fois par an.* »

↳ dans l'article 4 « s'engage à utiliser le terrain ... »

« *ainsi qu' aux animations liées aux activités de l'association.* »

Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer cette convention.

### **Broyage de branchages – Convention de groupement de commande**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 8 du code des marchés publics permet la constitution de groupements de commande entre pouvoirs adjudicateurs pour lancer des marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé des communes d'Asnières-sur-Vègre, Bouessay, Juigné-sur-Sarthe, Louailles, Précigné et la ville de Sablé-sur-Sarthe pour le broyage des branchages.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De désigner la ville de Sablé-sur-Sarthe coordonnateur du groupement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre les communes d'Asnières-sur-Vègre, Bouessay, Juigné-sur-Sarthe, Louailles, Précigné et la ville de Sablé-sur-Sarthe.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la convention de groupement de commande pour le broyage des branchages, désigne la ville de Sablé-sur-Sarthe coordonnateur du groupement, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les communes d'Asnières-sur-Vègre, Bouessay, Juigné-sur-Sarthe, Louailles, Précigné et la ville de Sablé-sur-Sarthe.

### **Décision modificative n°4**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au Budget communal afin de mandater une facture.

Il propose de prendre la décision modificative suivante :

#### **Section Investissement - Dépenses**

art. 2051 – Concessions et droits similaires	+ 340 €
art. 2315 – Opération 10 – Installations, matériels et outillage...	- 340 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

### **Restructuration de l'école publique : Avenants au marché**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché conclu avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2015 pour l'opération de restructuration de l'école publique,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2015 de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée,
  - *Lot n°0 : Désamiantage*  
Attributaire : **EMERAUDE DEPOLLUTION**  
  
Montant du marché initial : 9.045 € HT  
Montant de l'avenant n°1 : - 5.802,50 € HT  
Nouveau montant du marché : 3.242,50 € HT
  - *Lot n°09 : Electricité, courants forts et faibles*  
Attributaire : **EURL ELEC'EAU**  
  
Montant du marché initial : 15.583,42 € HT  
Montant de l'avenant n°1 : 1.126,79 € HT  
Nouveau montant du marché : 16.710,21 € HT
- d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

## **Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS.

Cette mesure est d'application immédiate.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Le Conseil Municipal décide de former une commission extra-municipale composée des membres du Centre Communal d'Action Sociale dissous qui se réunira pour mener à bien les missions qui lui étaient auparavant dévolues : Préparation du Repas des Anciens, distribution du colis des Anciens, avis sur dossiers d'aide financière avant transmission au CIAS, demandes d'aide exceptionnelle...

## **Questions diverses**

↳ Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner un immeuble sis « 4 rue du Marquis de Juigné » pour lequel le droit de préemption de la commune n'a pas été appliqué.

↳ Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Sous-Préfet de la Flèche à propos de son questionnement concernant les raisons de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement. Il en ressort que, outre la baisse des dotations de l'Etat annoncée et constatée de 13 994 € en 2015 correspondant à la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, nous constatons une suppression de la garantie de sortie de la « part majoration DNP », contribuant à une baisse générale de 20 944 € en 2015.

↳ Monsieur TOUCHET présente l'organisation et le programme des festivités de l'illumination du sapin de Noël avec l'arrivée du Père Noël sur la place du Grand Jardin qui aura lieu le vendredi 11 décembre à 18 heures. Une retraite aux flambeaux emmènera les participants vers l'espace Loisirs où le marché de Noël des écoles sera installé. Des barnums ont été empruntés à la société de courses de Sablé et un a été loué à la commune d'Auvers. Un mini-concert sera donné par le groupe musical des « Sans Préentions ». Chocolat chaud, vin chaud et toasts seront servis sur place, à l'initiative des commerçants et artisans de la commune. Par ailleurs, il précise qu'un sapin naturel sera placé sur l'espace vert près du parking du port (face à l'île Saint Clément). Il a été demandé par les habitants du Port qui le décoreront eux-mêmes.

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'arrêt de car des Saulneries existe toujours mais devrait être supprimé car, à ce jour, aucun élève ne le prend à cet endroit.

↳ Faisant suite à des remarques sur les problèmes de circulation et stationnement de l'école aux abords de l'école rue Haute, Monsieur le Maire demande aux parents d'élèves conseillers si ces difficultés sont avérées. Il est précisé que ce problème est récurrent et existe depuis toujours. Il appartient aux utilisateurs de se stationner sur les places réservées à cet effet afin de ne pas gêner le stationnement.

↳ Monsieur FOURNIER rend compte des relevés des radars pédagogiques effectués sur la période du 10 septembre au 13 novembre 2015 puis sur la période du 13 novembre au 4 décembre 2015 après l'installation des coussins berlinois dans « la Côte » et « rue des Vignes ». Il est rappelé que la vitesse dans la zone située entre les coussins berlinois est désormais limitée à 30 km/h :

<b>Radar situé en haut de « la Côte » :</b>	<i>Avant installation</i>	<i>Après installation</i>
- Véhicules entrants : Nombre de valeurs mesurés	73 562	23 019
Vitesse moyenne	41 km/h	36 km/h
85% des véhicules roule entre	0 et 48 km/h	0 et 42 km/h
Vitesse maximale	78 km/h	73 km/h
Excès de vitesse	9%	2%
- Véhicules sortants : Nombre de valeurs mesurés	83 590	24 437
Vitesse moyenne	45 km/h	42 km/h
85% des véhicules roule entre	0 et 53 km/h	0 et 49 km/h
Vitesse maximale	89 km/h	74 km/h
Excès de vitesse	27%	11%
<b>Radar situé « 33 rue des Vignes » (route d'Asnières) :</b>		
- Véhicules entrants : Nombre de valeurs mesurés	35 117	8 412
Vitesse moyenne	41 km/h	36 km/h
85% des véhicules roule entre	0 et 50 km/h	0 et 45 km/h
Vitesse maximale	81 km/h	69 km/h
Excès de vitesse	14%	6%
- Véhicules sortants : Nombre de valeurs mesurés	19 091	6 244
Vitesse moyenne	45 km/h	41 km/h
85% des véhicules roule entre	0 et 55 km/h	0 et 49 km/h
Vitesse maximale	81 km/h	73 km/h
Excès de vitesse	35%	13%

↳ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a convenu avec M. TATO, directeur du festival « Jazz in Juigné », de rendre compte lors de chaque réunion de l'avancement de l'organisation de ce festival. Ainsi, il donne lecture de la note établie par M. TATO. Il précise qu'une réunion de présentation du projet avec les associations et les habitants de Juigné est programmée le jeudi 17 décembre prochain à l'espace Loisirs.

↳ Monsieur LOUATRON demande le déplacement du panneau de limitation de vitesse « 50 » à Malvoisine pour les véhicules empruntant la voie communale n°28 à partir de la route

départementale n°4 vers Bellevue. En effet, la dangerosité des virages en S et la vitesse des véhicules à proximité de fossés profonds lui font craindre des accidents. Monsieur le Maire indique que seuls les riverains sont autorisés à emprunter cette voie et que le panneau indiquant « 50 » marque l'entrée dans le village de « Bellevue ».

Monsieur le Maire va adresser un courrier à Réseau Ferré de France afin que la voie communale n°28 soit réparée dans les meilleurs délais comme il a été convenu avec ses services. L'urgence de ces reprises de voirie est d'autant plus imminente que cette zone est accidentogène car 2 chutes de 2 roues liées à l'état de la chaussée ont récemment été constatées sans toutefois de dommage corporel grave.

↳ Madame ELY signale qu'elle a récemment assisté à l'assemblée générale de l'ADMR de Sablé. 6 personnes de la commune bénéficient des services de cette association.

↳ Monsieur BERGER expose que les travaux d'amélioration programmés sur la station d'épuration seront effectués au mois de janvier 2016. Il précise d'autre part que le courrier de sensibilisation concernant la pollution des boues au nickel de la station d'épuration des Saulneries a été adressé à tous les habitants du hameau raccordés au réseau. Il serait utile de mettre cette information sur le site de la commune car cette pollution n'est certainement pas isolée aux Saulneries. En effet on peut penser que le rejet de matières polluantes dans les égouts est global mais moins visible sur des volumes plus importants par simple dilution.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h25.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 15 janvier 2016 à 20 heures.

Daniel CHEVALIER

Claire GUERINEAU  
*Absente*

Claude FOURNIER

Christophe TOUCHET

Jean-Luc BERGER

Liliane ELY

Laurence GIRARD

Laurence BATAILLE

Jean-Michel MALFROY

Carole BOUTET  
*Absente*

Guy de DURFORT

Jérôme COUDREUSE

Violaine FORTIN

Nathalie LEC'HVIEN

Bruno LOUATRON